



Communiqué de presse

Luxembourg, le 8 octobre 2019

La gestion financière de l'UE s'améliore pour la troisième année consécutive, selon la Cour des comptes européenne

Dans son rapport annuel 2018, publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne parvient à la conclusion que les comptes de l'UE présentent une «image fidèle» de la situation financière de l'Union. Pour la troisième année consécutive, les auditeurs ont émis une opinion avec réserve sur la régularité des opérations financières sous-jacentes aux comptes. Cette opinion reflète le fait qu'une partie importante des dépenses effectuées par l'UE en 2018 ne présentait pas un taux d'erreur significatif et que les erreurs détectées n'étaient pas généralisées aux différents domaines de dépenses. Cela étant, les auditeurs soulignent que des difficultés persistent dans des domaines de dépenses à haut risque, comme le développement rural et la cohésion.

«Grâce aux progrès accomplis dans la gestion financière, l'UE satisfait à présent aux exigences les plus élevées en matière d'obligation de rendre compte et de transparence dans l'utilisation des deniers publics. Nous nous attendons à ce que la nouvelle Commission et les États membres poursuivent cet effort», a déclaré M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne. «Le début d'une nouvelle législature et d'une nouvelle période de programmation financière constitue pour les décideurs politiques une belle occasion d'axer les politiques et les dépenses de l'UE sur la production de résultats et de valeur ajoutée.»

Le niveau global des irrégularités dans les dépenses de l'UE est resté stable, semblable à celui observé au cours des deux exercices précédents. Les auditeurs estiment le taux d'erreur concernant les dépenses de 2018 à 2,6 % (contre 2,4 % en 2017 et 3,1 % en 2016). Les erreurs ont été détectées principalement dans des domaines de dépenses à haut risque, comme le développement rural et la cohésion, où les paiements effectués sur le budget de l'UE visent à rembourser aux bénéficiaires les frais exposés. Ces domaines de dépenses sont régis par des règles et des critères d'éligibilité complexes, qui peuvent donner lieu à des erreurs.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Avec l'arrivée de nouvelles équipes dirigeantes à la tête des institutions de l'UE et à la suite des élections européennes de 2019, l'Union se trouve à un moment charnière, qu'elle doit saisir pour fournir des résultats, estiment les auditeurs. Le budget de l'UE ne représente pas plus de 1 % du revenu national brut de l'ensemble des États membres: il est donc crucial non seulement que ces dépenses s'effectuent dans le respect des règles, mais aussi qu'elles donnent des résultats.

Les auditeurs insistent également sur les défis à relever par l'UE en matière de gestion budgétaire et financière, qui sont d'une importance particulière pour le nouveau cycle budgétaire à long terme. L'absorption, par les États membres, des Fonds structurels et d'investissement, qui constituent près de la moitié du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, reste faible en dépit d'une accélération et de demandes nettement plus élevées en 2018. La Commission doit prendre des mesures pour éviter toute pression inutile sur les besoins en crédits de paiement au début du nouveau CFP (2021-2027), pression qui pourrait être provoquée par des retards dans les demandes relatives au CFP actuel. En outre, l'augmentation des garanties supportées par le budget de l'UE (92,8 milliards d'euros à la fin de 2018) accroît encore l'exposition du budget au risque. La Commission devra en tenir compte lors du nouveau CFP.

Remarques à l'intention des journalistes

En 2018, les dépenses ont atteint un montant total de 156,7 milliards d'euros, soit l'équivalent de 2,2 % des dépenses publiques de l'ensemble des États membres de l'UE et de 1,0 % du revenu national brut de l'Union. La majeure partie des fonds que nous avons contrôlés concernait la rubrique Ressources naturelles du CFP (48 %), les dépenses relevant des sous-rubriques Cohésion et Compétitivité représentant respectivement 20 % et 15 %. Comme l'an dernier, les auditeurs ont analysé la sous-rubrique Cohésion en se fondant sur les travaux d'autres auditeurs dans les États membres et sur la surveillance exercée par la Commission.

Chaque année, les auditeurs contrôlent les recettes et les dépenses de l'UE et examinent si les comptes annuels sont fiables et si les opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont conformes à la réglementation applicable en la matière au niveau de l'UE et des États membres.

Les comptes de l'UE sont établis suivant des règles comptables fondées sur les normes comptables internationalement admises pour le secteur public et présentent la situation et la performance financières de l'Union au terme de l'exercice (2018 en l'occurrence). La position financière de l'UE inclut les actifs et les passifs, tant à court terme qu'à long terme, de ses entités consolidées à la fin de l'exercice.

Une opinion «favorable» est émise lorsque les comptes présentent une image fidèle de la situation financière et ont été établis dans le respect des règles d'information financière. Lorsque les auditeurs ne peuvent émettre une opinion favorable, mais que les problèmes relevés ne sont pas généralisés, ils émettent une opinion «avec réserve». Une opinion «défavorable» traduit l'existence de problèmes largement répandus.

En vue de formuler cette opinion d'audit, les auditeurs testent des échantillons d'opérations pour fournir des estimations statistiques de la mesure dans laquelle les recettes et les différents domaines de dépenses présentent des erreurs. Le niveau d'erreur estimatif mesuré est comparé avec un seuil de signification de 2 %, au-delà duquel les recettes ou les dépenses sont considérées comme étant irrégulières. Il ne s'agit pas là d'un indicateur de fraude, de manque d'efficacité ou de gaspillage, mais simplement d'une estimation des paiements qui n'auraient pas

dû être effectués parce que les montants versés n'ont pas été utilisés en totale conformité avec les règles de l'Union et celles en vigueur au niveau national.

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe indépendant de l'Union européenne. Ses rapports et ses opinions d'audit constituent un élément essentiel de la chaîne de responsabilité de l'UE. Ils sont utilisés pour demander des comptes aux responsables de la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UE, à savoir la Commission, les autres institutions et organes de l'UE et les administrations des États membres. La Cour des comptes européenne met en garde contre les risques et relève les lacunes et les bonnes pratiques tout en fournissant aux décideurs politiques et aux législateurs de l'UE une assurance quant à la gestion des politiques et des programmes de l'Union ainsi que des orientations pour l'améliorer.

Le rapport annuel sur le budget de l'UE, le rapport annuel sur les Fonds européens de développement et le document de synthèse intitulé «2018 – L'audit de l'UE en bref» sont disponibles à l'adresse suivante: eca.europa.eu.